



Manduel, le 16 février 2011

Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2011

Vendredi 11 février 2011 – 21h00

COMPTE RENDU

Le onze février deux mille onze, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, convoqué le 4 février précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Louise SABATIER, Maire.

PRESENTS :

Maire, M-L. SABATIER

Adjoints : G. RIVAL, J.M. BOUVIER, A. FAVEDE, M. ESCAMEZ

Conseillers : V. GUIOT-SAMPAIO, D. VALERO, C. PRUNEAU, D. GUIOT, M. LAVALLEZ, P. GENS, C. CLEMENT, J. PHILIBERT, T. SABATIER, S. GUIGUET, L. MESSINES, J.J. GRANAT, C. NICOLAS, N. ANDREO, R. DELMAS, L. HEBRARD, M. BERNO, C. PERROT.

ABSENT EXCUSE :

C. GIAMMONA

ONT DONNE PROCURATION :

E. LE ROLLAND donne pouvoir à M.L. SABATIER,

C. CHAPEL donne pouvoir à G. RIVAL,

F. LOPEZ donne pouvoir à C. PRUNEAU,

S. GAMALIE donne pouvoir à L. HEBRARD,

J. LANTRAN donne pouvoir à C. PERROT.

Secrétaire de séance : Véronique GUIOT-SAMPAIO, Robert DELMAS (secrétaire adjoint)

Conseillers présents = **23** Conseillers ayant donné procuration = **5** Conseillers absents = **6**
Nombre de suffrages exprimés = **28**

* * *

Préambule

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame le Maire fait la proposition d'adjoindre un secrétaire adjoint de séance issu des rangs de la minorité.

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 3 décembre 2010

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2010.

Le procès-verbal est approuvé par 27 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET, M. MESSINES, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. LANTRAN, M. HEBRARD, M. BERNO, Mme PERROT) et 1 Abstention (M. GRANAT).

2/ Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, son but est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires à venir et préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2011, il s'articule autour des items suivants :

- Les perspectives économiques pour 2011 ;
- Les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole ;
- La situation financière de la commune au 31 décembre 2009 ;
- Le résultat provisoire de l'exercice budgétaire 2010 ;
- Les perspectives budgétaires 2011.

Il convient donc de constater la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avoir constaté la tenue du débat d'orientations budgétaires 2011 en Conseil Municipal de ce jour, vendredi 11 février 2011, préalablement à l'adoption du budget communal 2011.

3/ Demande de fonds de concours – Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole – Mise en éclairage de deux courts de tennis

Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

Dans la perspective de la réalisation de travaux de mise en éclairage de deux courts de tennis situés sur la commune, la municipalité souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Nîmes métropole. Le montant prévisionnel de l'opération est de 34.000 € TTC envisagée sur deux exercices : en 2011 et en 2012.

Il convient donc d'agréer le projet de mise en éclairage de deux courts de tennis, de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole un fonds de concours pour la réalisation des travaux de mise en éclairage et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4/ Acompte sur subvention 2011 – Comité des Fêtes

Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 8 juin 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le renouvellement de la convention de coopération pour l'animation festive de la commune avec l'association Comité des Fêtes pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2014, année de fin de la mandature.

A ce titre, le Comité des Fêtes de Manduel assure la préparation, l'information, la promotion, et l'animation des festivités organisées annuellement par la commune.

En ce début d'année, le Comité des Fêtes a formulé le vœu que lui soit versé un acompte sur la subvention 2011, d'un montant de 12.000 €, à l'identique de l'acompte versé l'année 2010, afin de subvenir aux dépenses liées à l'organisation des manifestations à venir et le paiement des cotisations d'assurances.

Il convient donc d'approuver le versement d'un acompte de 12.000 € sur la subvention 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

5/ Conventions de partenariat - Nîmes Métropole - Programmation de spectacles fédérateurs et de manifestations de valorisation des traditions régionales

Un document annexe à cette question vous a été remis avec le rapport de présentation.

Rapporteur : Christian PRUNEAU, conseiller délégué à la culture

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole propose pour l'année 2011 de renouveler le partenariat intercommunal pour l'organisation de spectacles à intervenir entre la communauté d'agglomération et les communes adhérentes.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer les deux conventions de partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation, sur le territoire communal, de spectacles fédérateurs et de manifestations de valorisation des traditions régionales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

6/ Demande d'inscription - Projet de dissimulation Basse Tension Poste « CASTOR » - Route de Bellegarde RD 403 - Tranche 2

Rapporteur : Pascal GENS, conseiller délégué auprès du syndicat d'électricité du Gard

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, le SMDE finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

La commune sollicite le syndicat pour réaliser la seconde tranche des travaux de dissimulation des réseaux secs, route de Bellegarde RD 403, en coordination avec des travaux de sécurisation de la voirie.

Concernant les travaux sur les réseaux électriques, il est prévu de construire 50 mètres de réseau basse tension souterrain et de reprendre deux branchements en souterrain, ce qui permettra la dépose de 130 mètres de réseau basse tension aérien et de 4 poteaux.

Il convient donc d'approuver le projet de travaux de dissimulation Basse Tension Poste « CASTOR », Route de Bellegarde RD 403 Tranche 2, évalué à la somme de 26.000 € HT soit 31.096 € TTC, de demander l'inscription du projet au programme de travaux 2011 du SMDE, d'autoriser le SMDE à demander les financements correspondants et de préciser que la participation de la commune sera définie ultérieurement par délibération et sera inscrite au prochain budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7/ Demande d'inscription - Projet d'Eclairage Public - Route de Bellegarde RD 403 - Tranche 2

Rapporteur : Pascal GENS, conseiller délégué auprès du syndicat d'électricité du Gard

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, le SMDE finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

La commune sollicite le syndicat pour réaliser la seconde tranche des travaux de dissimulation des réseaux secs, route de Bellegarde RD 403, en coordination avec des travaux de sécurisation de la voirie.

Concernant le réseau d'éclairage public, il est prévu de le reprendre en souterrain sur 300 mètres et de poser 10 candélabres.

Il convient donc d'approuver le projet de travaux d'Eclairage Public, Route de Bellegarde RD 403 Tranche 2, évalué à la somme de 65.000 € HT soit 77.740 € TTC, de demander l'inscription du projet au programme de travaux 2011 du SMDE, d'autoriser le SMDE à demander les financements correspondants et de préciser que la participation de la commune sera définie ultérieurement par délibération et sera inscrite au prochain budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

8/ Demande d'aide financière - Projet de dissimulation coordonnée de réseaux de communications ou d'éclairage public coordonné - Route de Bellegarde RD 403 - Tranche 2

Rapporteur : Pascal GENS, conseiller délégué auprès du syndicat d'électricité du Gard

Conformément à ses statuts, aux règlements en vigueur et à la convention cadre du 8 juin 2005, le SMDE peut faire réaliser des travaux de génie civil d'équipements électroniques de communication sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La commune sollicite le syndicat pour réaliser la seconde tranche des travaux de dissimulation des réseaux secs, route de Bellegarde RD 403, en coordination avec des travaux de sécurisation de la voirie.

Concernant le réseau Télécom, il est prévu de le reprendre en souterrain en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique.

Il convient donc d'approuver le projet de travaux de dissimulation des réseaux secs, Route de Bellegarde RD 403 Tranche 2, évalué à la somme de 9.000 € HT soit 10.764 € TTC, de demander les aides financières auprès de l'Etat, du Conseil général du Gard et du SMDE et de préciser que la participation de la commune sera inscrite au prochain budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

9/ Demande de subvention – Rénovation du Réseau d'Eclairage Public 2011 – Tranche 3

Un document annexe à cette question vous a été remis avec le rapport de présentation.

Rapporteur : André FAVEDE, Adjoint délégué à l'environnement

Dans le cadre de la politique de rénovation du réseau d'éclairage public, démarré en 2009 et poursuivie en 2010, la municipalité a décidé d'engager une troisième et dernière tranche 2011.

Au programme 2011, 23 armoires avec horloge astronomique seront remises aux normes et 80 lanternes avec économiseurs d'énergie seront changées.

Au terme de cette troisième tranche, la commune aura ainsi remis aux normes l'ensemble des 55 armoires d'éclairage avec horloge astronomiques intégrées.

Le coût de cette dernière tranche est évalué à 82.325,10 € HT, soit 98.460,82 € TTC.

Il convient donc de solliciter l'aide financière du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et tous autres organismes susceptibles de subventionner le projet au taux le plus élevé possible en vue de réaliser les travaux de mise en sécurité de son réseau d'éclairage public 2011, Tranche 3, d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier et de préciser que la dépense sera inscrite au prochain budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

10/ Délégation au Centre de Gestion du Gard – Convention cadre d'assurance contre les risques statutaires

Rapporteur : Gérard RIVAL, Adjoint délégué au personnel

Les dispositions de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°866552 du 14 mars 1986 autorisent les communes à donner pouvoir au centre de gestion du Gard pour la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents municipaux.

La durée du contrat est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il convient donc de confier au centre de gestion du Gard la mise en œuvre d'une procédure pour la souscription d'une convention d'assurance contre les risques statutaires et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents en résultant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

11/ Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre – Conventions relatives à la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien des repères de crues

Deux documents annexes à cette question vous ont été remis avec le rapport de présentation.

Rapporteur : André FAVEDE, Adjoint délégué à l'environnement

Le bassin versant du Vistre, et particulièrement ses territoires urbains sont exposés à un risque d'inondation fort causé par le Vistre, ses affluents et les ruissellements des bassins versants. Les dernières inondations, notamment celles de 2002 et 2005, ont d'ailleurs ravivé la mémoire de ce risque.

Dans ce contexte, et depuis la loi du 30 juillet 2003, la pose de repères de crues est obligatoire.

Les repères de crues sont des objets qui indiquent le niveau atteint par les eaux lors d'une crue importante.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre, dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations du Vistre, matérialise ces repères sur les territoires des communes adhérentes, qui restent en charge de leur entretien et de leur protection.

Il convient donc d'autoriser la pose de repères de crues sur le domaine public et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention RC-2010-Manduel-PU-1 relative à la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien des repères de crues (Domaine Public) et la convention RC-2010-Manduel-PR-section-ERDF (Domaine Privé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

12/ Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard – Adhésions et Retrait

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Le Comité syndical en date du 6 décembre 2010, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la commune de Soudorgues ainsi que la communauté de communes Cévennes-Cèze et la communauté de communes du Grand Lussan et le retrait de la commune d'Aigues-Vives au Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

L'approbation, à la majorité simple, des communes membres est nécessaire pour pouvoir entériner les deux décisions.

Il convient donc d'approuver l'adhésion de la commune de Soudorgues ainsi que celle de la communauté de communes Cévennes-Cèze et la communauté de communes du Grand Lussan et le retrait de la commune d'Aigues-Vives au Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

13/ Marché à procédure adaptée - Attribution du marché de travaux d'extension de la cantine scolaire et du local CLSH

L'intégralité des documents afférents à ce rapport de présentation et projet de délibération est consultable par l'ensemble des conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Compte tenu de l'augmentation des repas servis chaque jour à la cantine scolaire, il est nécessaire de procéder à l'extension du réfectoire existant par la construction d'un nouveau bâtiment répondant au développement durable et au remplacement d'un préfabriqué par la construction d'un bâtiment aux normes basse consommation d'énergie ce qui apportera une amélioration des locaux d'accueil et de restauration.

Afin de faire réaliser les travaux, une procédure d'appel à la concurrence a été lancée sous la forme de la procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché se décompose en 11 lots :

| N° | Lots | Estimation € HT Maître d'Œuvre | Entreprises mieux disantes | Montant € HT Entreprises mieux disantes |
|-----------------|----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---|
| 1 | Gros Œuvre | 155.000 € | PANICUCCI | 140.732,76 € |
| 2 | Ossature bois | 85.000 € | BOURELLY | 68.739,00 € |
| 3 | Étanchéité | 14.000 € | <i>Infructueux</i> | 14.000,00 € |
| 4 | Serrurerie | 21.000 € | BOURELLY | 18.110,00 € |
| 5 | Cloisons-doublages | 10.000 € | SUD CEVENNES | 6.199,79 € |
| 6 | Faux-plafonds | 3.500 € | SUD APPLICATIONS | 2.923,00 € |
| 7 | Revêtements de sol | 22.000 € | <i>Infructueux</i> | 22.000,00 € |
| 8 | Peinture | 8.500 € | BC PEINTURE | 7.027,20 € |
| 9 | Plomberie-Génie climatique | 48.000 € | JC JULLIAN | 48.750,00 € |
| 10 | Electricité-Courant faible | 19.000 € | SALS | 18.092,05 € |
| 11 | Photovoltaïque | 40.000 € | <i>Infructueux</i> | 40.000,00 € |
| <i>Total HT</i> | | <i>426.000 €</i> | | <i>386.573,80 €</i> |

Il convient donc d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'extension de la cantine scolaire et du local CLSH suivant la proposition de la commission d'appels d'offres d'attribution du 7 janvier 2011, d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces du marché et d'inscrire la dépense au budget d'investissement 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

14/ Marché à procédure adaptée - Attribution du marché d'entretien des espaces verts

L'intégralité des documents afférents à ce rapport de présentation et projet de délibération est consultable par l'ensemble des conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Le marché a pour objet l'entretien des espaces verts situés sur le territoire communal.

Il se compose en trois lots distincts comme suit :

- 1^{er} lot, entretien des prairies ;
- 2^{ème} lot, l'entretien des arbres, buissons, haies et plantations ;
- 3^{ème} lot, entretien du parc de la ZAC de Saint-Paul (Bassin de rétention).

Le marché se décompose en 3 lots :

| N° | Lots | Estimation € HT | Entreprises mieux disantes | Montant € HT Entreprises mieux disantes |
|-----------------|--|--------------------|-------------------------------|---|
| 1 | Prairies | 42.000 € | LA RO FORETS | 7.380,00 € |
| 2 | Arbres, buissons, haies et plantations | | LA RO FORETS | 16.720,00 € |
| 3 | Parc ZAC Saint-Paul (Bassin rétention) | | FEBVRE | 6.490,00 € |
| <i>Total HT</i> | | <i>42.000 €</i> | | <i>30.590,00 €</i> |

Il convient donc d'attribuer les marchés d'entretien des espaces verts suivant la proposition de la commission d'appels d'offres d'attribution du 25 janvier 2011, d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces du marché et d'inscrire la dépense au budget d'investissement 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

15/ Marché à procédure adaptée - Attribution du marché de travaux de voirie 2010-2011 – Intersection CD 403/CD 503 et rue de Bellegarde CD 403

L'intégralité des documents afférents à ce rapport de présentation et projet de délibération est consultable par l'ensemble des conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Dans le cadre du programme de voirie 2010-2011, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération n°10/060 du 18 octobre 2010, le montant prévisionnel des travaux de l'intersection CD 403/CD 503 et de la rue de Bellegarde CD 403.

Le projet se décompose en deux tranches :

- La tranche ferme portant sur l'intersection CD 403/CD 503 ;
- La tranche conditionnelle portant sur la rue de Bellegarde CD 403.

Afin de faire réaliser les travaux, une procédure d'appel à la concurrence a été lancée sous la forme de la procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché se décompose en 2 lots :

| Tranches | Estimation € HT | Entreprises mieux disantes | Montant € HT Entreprises mieux disantes |
|--------------------------|---------------------|-------------------------------|---|
| Tranche ferme | 441.394,00 € | LAUTIER MOUSSAC | 418.267,65 € |
| Tranche conditionnelle | 370.632,60 € | LAUTIER MOUSSAC | 372.456,05 € |
| <i>Montant du marché</i> | <i>812.026,60 €</i> | | <i>790.723,70 €</i> |

Il convient donc d'attribuer le marché de travaux de voirie 2010-2011 – intersection CD 403/CD 503 et rue de Bellegarde CD 403 suivant la proposition de la commission d'appels d'offres d'attribution du 3 décembre 2010, d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces du marché et d'inscrire la dépense au budget d'investissement 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

16/ Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Gérard RIVAL, Adjoint délégué au personnel

Par délibération n°2010-04-09 du 5 juillet 2010, l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole s'est prononcée favorablement à l'intégration de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

En application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, leurs modalités de transfert du personnel affecté en totalité à une compétence transférée ont fait l'objet de délibérations conjointes du conseil municipal et de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole en date du 3 et 6 décembre 2010, prises après avis des CTP compétents.

Il convient donc d'approuver la suppression de cinq postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe titulaires, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

17/ Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes relatives à l'occupation du sol - DDTM

Un document annexe à cette question vous a été remis avec le rapport de présentation

Rapporteur : Gérard RIVAL, adjoint délégué à l'urbanisme

Dans le cadre de la convention de mise à disposition pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols (ADS), la direction départementale des territoires et de la mer instruit pour le compte de la commune les dossiers de permis d'aménager, de permis de construire ainsi que les certificats d'urbanisme, alors que la commune instruit en direct les déclarations préalables.

Cette convention signée en 2007 nécessite d'être actualisée compte tenu de la fusion au 1^{er} janvier 2010 de la DDE et de la DDAF en Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le projet de cette nouvelle convention a été validé par la commission d'urbanisme du 14 Janvier 2011.

L'entrée en vigueur de cette convention est envisagée à compter du 1^{er} mars 2011.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes relatives à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

18/ Modification du Plan Local d'Urbanisme

L'intégralité des documents afférents à ce rapport de présentation et projet de délibération est consultable par l'ensemble des conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Rapporteur : Gérard RIVAL, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 8 Juin 2009, le conseil municipal a approuvé la mise en révision simplifiée du PLU et a été informé du projet de modification du PLU pour adapter des détails du règlement.

A ce jour, le dossier de révision simplifiée du PLU est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Il est proposé de lancer la procédure de 1^{ère} modification du PLU. Le projet sera notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture d'une enquête publique dont la durée est d'un mois. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal devra délibérer pour approuver l'adaptation du règlement, la modification de l'annexe « Servitude d'Utilité Publique » et la création d'une annexe « Espaces naturels sensibles ».

Le projet a fait l'objet d'une validation par la commission d'urbanisme du 14 Janvier 2011.

S'agissant d'une information, le Conseil Municipal n'a pas à délibérer pour prescrire la modification.

19/ Décisions du Maire

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Cette question vous est présentée pour information.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Décision n°31/2010 du 20 décembre 2010 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la maintenance des alarmes intrusions des bâtiments communaux - Entreprise AAS – 1.490 € HT.

Décision n°32/2010 du 20 décembre 2010 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie du complexe sportif – Entreprise ACTION NET – 11.041,10 € HT.

Décision n°33/2010 du 20 décembre 2010 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la maintenance des équipements de chauffage, climatisation, production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – Entreprise IDEX ENERGIES – 6.144 € HT.

Décision n°34/2010 du 21 décembre 2010 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la télésurveillance des bâtiments communaux – Entreprise C.T.C.A.M. – 1.680 € HT.

Décision n°01/2011 du 17 janvier 2011 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la mission de coordination S.P.S. – travaux de voirie et pluvial – route de Bellegarde – Monsieur Yves LACOMBE – 2.100 € HT.

Décision n°02/2011 du 20 janvier 2011 - Déclaration d'intension d'aliéner un immeuble 8 rue du Fort – Consorts Tremolière – 103.000 €

Décision n°03/2011 du 25 janvier 2011 - Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et maintenance d'un autocom – hôtel de ville – Entreprise 5IS TELECOM (SAPHELEC) – 4.940,60 € HT.

Décision n°04/2011 du 26 janvier 2011 – Attribution d'un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de pains pour la cuisine centrale – Boulangerie NOAILLES.

20/ Actualités de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Présentation sommaire des travaux et projets de la communauté d'agglomération.

Questions diverses

Monsieur GRANAT demande à connaître l'état d'avancement des travaux de la ZAC Canteperdrix et Fumérian.

Madame le Maire précise qu'un point de situation est envisagé pour un prochain conseil municipal.

* * *

La séance est levée à 22h15